
États financiers de Université de Saint-Boniface

31 mars 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de la variation de l'actif financier net	5
État des gains de réévaluation	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-33

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée législative du Manitoba et au
Bureau des gouverneurs de l'Université de Saint-Boniface

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Université de Saint-Boniface (l'« Université »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de la variation de l'actif financier net, des gains de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Université au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains de réévaluation, de la variation de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Université à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 22 juin 2020

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

Université de Saint-Boniface
État de la situation financière
 Au 31 mars 2020

	Notes	2020 \$	2019 (retraité - note 2) \$
Actifs financiers			
Encaisse	4	254 279	—
Comptes à recevoir	5	1 819 265	1 617 021
Placements	6	25 785 361	27 898 284
		27 858 905	29 515 305
Passifs			
Découvert bancaire	4	—	531 514
Comptes à payer et frais courus		4 896 042	4 103 302
Contributions reportées	7	3 189 824	2 864 450
Emprunts	8	10 375 652	10 692 656
		18 461 518	18 191 922
Actif financier net avant les placements en dotation			
		9 397 387	11 323 383
Placements en dotation	6	18 290 894	18 602 234
		27 688 281	29 925 617
Actifs non financiers			
Immobilisations	9	28 678 970	28 190 074
Frais payés d'avance		263 791	340 297
		28 942 761	28 530 371
Excédent accumulé			
	17	56 631 042	58 455 988
Composition de l'excédent accumulé			
Investi en immobilisations		18 306 653	17 500 752
Affecté d'origine interne		18 752 765	18 203 947
En dotation	10	17 190 158	17 012 355
Non affecté		2 056 708	2 053 137
Excédent accumulé lié aux activités		56 306 284	54 770 191
Gains de réévaluation cumulés		324 758	3 685 797
		56 631 042	58 455 988

Engagements et éventualité 13
 Droits contractuels 14

Au nom du Bureau des gouverneurs

original signé par _____, présidente

original signé par _____, rectrice

Université de Saint-Boniface

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2020

Notes	Budget 2020	2020	2019 (retraité - note 2)
	\$	\$	\$
Revenus			
Subventions			
	18 291 573	18 172 032	19 066 899
	5 144 308	5 618 087	4 300 747
	5 810 000	5 762 598	5 451 893
6	1 480 900	1 645 472	1 973 106
	810 476	756 285	760 742
	225 450	273 739	1 049 520
	1 609 101	1 516 009	2 132 553
	33 371 808	33 744 222	34 735 460
Dépenses			
16	17 544 181	17 262 178	16 981 101
	4 077 733	3 967 167	4 033 933
	3 889 873	3 859 307	4 147 986
	3 745 868	3 785 896	3 518 108
	1 737 417	1 420 554	1 455 979
	1 046 770	1 100 284	1 292 543
	1 224 544	985 546	755 975
	33 266 386	32 380 932	32 185 625
Excédent de fonctionnement avant la contribution en dotation			
	105 422	1 363 290	2 549 835
Dons en dotation			
	241 000	154 581	237 541
Revenu net des placements en dotation			
6	(241 000)	18 222	293 320
	—	172 803	530 861
Excédent des revenus sur les dépenses lié aux activités			
	105 422	1 536 093	3 080 696
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice			
	54 770 191	54 770 191	51 689 495
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice			
	54 875 613	56 306 284	54 770 191

Université de Saint-Boniface
État de la variation de l'actif financier net
 Exercice terminé le 31 mars 2020

	Budget 2020	2020	2019 (retraité - note 2)
	\$	\$	\$
Excédent des revenus sur les dépenses lié aux activités	105 422	1 536 093	3 080 696
Acquisition d'immobilisations	(1 686 000)	(1 728 347)	(2 250 575)
Amortissement des immobilisations	1 460 000	1 239 451	1 291 253
	(226 000)	(488 896)	(959 322)
Variation nette des frais payés d'avance		76 506	(14 607)
(Pertes) gains de réévaluation nets de l'exercice		(3 361 039)	587 934
		(3 284 533)	573 327
(Diminution) augmentation de l'actif financier net	(120 578)	(2 237 336)	2 694 701
Actif financier net au début de l'exercice	29 925 617	29 925 617	27 230 916
Actif financier net à la fin de l'exercice	29 805 039	27 688 281	29 925 617

Université de Saint-Boniface
État des gains de réévaluation

Exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019 (retraité - note 2)
	\$	\$
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	3 685 797	3 097 863
(Pertes nettes) gains nets non réalisé(e)s attribuables aux placements cotés sur un marché actif	(3 233 447)	1 367 737
Gains nets réalisés sur la cession de placements cotés sur un marché actif, reclassés aux résultats	(127 592)	(779 803)
(Pertes) gains de réévaluation nets de l'exercice	(3 361 039)	587 934
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	324 758	3 685 797
Composition des gains de réévaluation cumulés :		
Placements	102 667	2 111 493
Placements en dotation	222 091	1 574 304
	324 758	3 685 797

Université de Saint-Boniface**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019 (retraité - note 2)
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus sur les dépenses lié aux activités Éléments hors caisse	1 536 093	3 080 696
Amortissement des immobilisations	1 239 451	1 291 253
Contributions reportées comptabilisées aux revenus	(3 265 858)	(4 257 252)
Gains net réalisés sur la cession de placements	(127 592)	(779 803)
	(617 906)	(665 106)
Variations des éléments d'actif et de passif liés aux activités de fonctionnement		
Comptes à recevoir	(202 244)	(329 417)
Comptes à payer et frais courus	792 740	(76 170)
Frais payés d'avance	76 506	(14 607)
	49 096	(1 085 300)
Activités de financement		
Remboursement des emprunts	(317 004)	(304 142)
Contributions reportées – apports reçus	3 591 232	3 346 950
	3 274 228	3 042 808
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(1 728 347)	(2 250 575)
Autres activités d'investissement		
Cession (acquisition) nette de placements	231 689	(434 864)
Acquisition nette de placements en dotation	(1 040 873)	(449 966)
	(809 184)	(884 830)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse (Découvert bancaire) encaisse au début de l'exercice	785 793	(1 177 897)
	(531 514)	646 383
Encaisse (découvert bancaire) à la fin de l'exercice	254 279	(531 514)

1. Statuts et nature des activités

L'Université de Saint-Boniface (l'« Université ») est constituée en corporation dans la province du Manitoba depuis 1871. L'Université est régie par son Bureau des gouverneurs sous l'autorité de la *Loi sur l'Université de Saint-Boniface* (C.P.L.M. c. U150).

L'Université est un organisme de bienfaisance enregistré et elle bénéficie à ce titre de l'exonération d'impôt sur le revenu prévue à l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'Université a pour objectifs de répondre aux besoins éducatifs de la collectivité francophone et de favoriser son mieux-être sur les plans linguistique, culturel, économique et social. Pour atteindre ces objectifs, elle offre, en français, une vaste gamme de possibilités en matière d'éducation et de recherche.

2. Changement de normes comptables

La province du Manitoba a demandé à tous les organismes postsecondaires, y compris l'Université, de changer leur base de comptabilité des Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP ») pour les organismes sans but lucratif (« NCSP pour les OSBL »), qui comprend les sections NCSP 4200 - NCSP 4270, aux NCSP sans les sections NCSP 4200 - NCSP 4270 pour tous les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2019.

Les NCSP ont été appliquées de manière rétroactive, avec un retraitement des montants liés au 31 mars 2019 et au 1^{er} avril 2018. Les ajustements et descriptions relatifs à la transition des NCSP pour les OSBL aux NCSP sont inclus ci-dessous :

- a) les dons en dotation ainsi que les contributions nettes de placements en dotation sont présentés séparément à l'état des résultats;
- b) les contributions reportées sont comptabilisées selon la définition de passif des NCSP. Les contributions reçues pour des fins prescrites pour des projets de recherche ou autres projets spécifiques sont reportées et constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées;
- c) les œuvres d'art et les collections ne sont pas reconnues comme des immobilisations et sont passées en dépenses de l'exercice au cours duquel elles sont engagées;
- d) les billets à ordre associés au financement des immobilisations par la province du Manitoba sont comptabilisés en tant qu'emprunts dans l'état de la situation financière;
- e) le financement reçu de la province du Manitoba pour rembourser le principal et les intérêts sur les emprunts associés aux immobilisations financées est comptabilisé comme revenu de subvention de la province du Manitoba;
- f) les effets sur la présentation des états financiers :
 - a. le budget de l'Université est présenté dans l'état des résultats, ainsi que dans l'état de la variation de l'actif net;
 - b. la présentation par fonds a été retirée des états financiers;
 - c. l'état de la situation financière présente les actifs et passifs financiers afin de déterminer une situation d'actif financier net; les actifs non financiers sont présentés séparément et l'excédent accumulé est la somme des éléments susmentionnés;
 - d. l'état de l'évolution des soldes de fonds a été retiré;
 - e. l'état de la variation de l'actif financier net a été ajouté.

2. Changement de normes comptables (suite)

Les principaux ajustements sur les états financiers sont présentés ci-dessous :

Catégorie précédemment présentée	2019			2019
	Précédemment présentés	Ajustements de transition	Reclassifications	Soldes retraités
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Comptes à recevoir et autres actifs	1 957 318	—	(340 297)	1 617 021
Placements	46 500 518	—	(18 602 234)	27 898 284
Immobilisations	28 434 110	(244 036)	—	28 190 074
Placements en dotation	—	—	18 602 234	18 602 234
Frais payés d'avance	—	—	340 297	340 297
	<u>76 891 946</u>	<u>(244 036)</u>	<u>—</u>	<u>76 647 910</u>
Passifs				
Découvert bancaire	531 514	—	—	531 514
Comptes à payer et frais courus	4 103 302	—	—	4 103 302
Revenus reportés	465 519	—	(465 519)	—
Contributions reportées	614 035	1 784 896	465 519	2 864 450
Emprunts	—	10 692 656	—	10 692 656
	<u>5 714 370</u>	<u>12 477 552</u>	<u>—</u>	<u>18 191 922</u>
Solde de fonds				
Investis en immobilisations	28 437 444	(10 936 692)	—	17 500 752
Grevés d'affectations	19 458 843	(1 254 896)	—	18 203 947
De dotation	17 542 355	(530 000)	—	17 012 355
Non grevés d'affectations	2 053 137	—	—	2 053 137
	<u>67 491 779</u>	<u>(12 721 588)</u>	<u>—</u>	<u>54 770 191</u>
Gains de réévaluation cumulés	3 685 797	—	—	3 685 797
	<u>71 177 576</u>	<u>(12 721 588)</u>	<u>—</u>	<u>58 455 988</u>
	<u>76 891 946</u>	<u>(244 036)</u>	<u>—</u>	<u>76 647 910</u>

2. Changement de normes comptables (suite)

	\$
Excédent accumulé lié aux activités au 1^{er} avril 2018	
Solde de fonds tel que présenté précédemment	65 450 879
Ajustements de transition	
Emprunts – Province du Manitoba	(10 996 798)
Comptabilisation dans les dépenses des objets d’art inclus dans les immobilisations	(253 516)
Contributions à reporter liées au traitement des fonds grevés d’affectations – définition du passif selon les NCSP	(2 511 070)
	(13 761 384)
Excédent accumulé lié aux activités retraité au 1^{er} avril 2018	51 689 495
Excédent accumulé lié aux activités au 31 mars 2019	
Solde de fonds tel que présenté précédemment	67 491 779
Ajustements de transition	
Emprunts – Province du Manitoba	(10 692 656)
Comptabilisation dans les dépenses des objets d’art inclus dans les immobilisations	(244 036)
Contributions à reporter liées au traitement des fonds grevés d’affectations – définition du passif selon les NCSP	(1 784 896)
	(12 721 588)
Excédent accumulé lié aux activités retraité au 31 mars 2019	54 770 191

3. Sommaire des principales méthodes comptables et pratiques de divulgation

Normes comptables du secteur public et utilisation d’estimations

Ces états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation des états financiers exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui affectent la valeur de l’actif et du passif en date des états financiers, et la valeur des revenus et des dépenses de l’exercice en cours. Des estimations ont notamment été faites pour déterminer le passif relatif aux congés rémunérés, la durée de vie utile des immobilisations ainsi que la provision pour créances douteuses. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations faites par la direction.

3. Sommaire des principales méthodes comptables et pratiques de divulgation (suite)

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de l'Université sont généralement évalués comme suit :

Actif ou passif financier	Méthode de mesure
Encaisse	Juste valeur
Placements	Juste valeur
Découvert bancaire	Juste valeur
Comptes à recevoir	Coût amorti
Comptes à payer et frais courus	Coût amorti

Juste valeur

Cette catégorie comprend l'encaisse, le découvert bancaire ainsi que les placements. L'Université a fait le choix de comptabiliser à la juste valeur les placements autres que les placements dans des capitaux propres cotés sur un marché actif. Les placements dans des capitaux propres cotés sur un marché actif doivent, quant à eux, toujours être comptabilisés à la juste valeur.

Ils sont initialement comptabilisés au coût à l'achat puis détenus à la juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sur la juste valeur sont comptabilisés à l'état des gains de réévaluation, jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. Lorsqu'ils sont réalisés, ils sont transférés et comptabilisés à l'état des résultats.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont portés aux dépenses à mesure qu'ils sont engagés.

Coût amorti

Cette catégorie comprend les comptes à recevoir ainsi que les comptes à payer et frais courus.

Ils sont initialement comptabilisés au coût, puis détenus au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins la déduction des pertes de valeur sur ces actifs financiers.

La réduction de valeur sur les instruments financiers comptabilisés au coût amorti est constatée lorsque le montant de la perte est connu avec une précision suffisante et qu'il n'y a pas de perspective réaliste de recouvrement. Les instruments financiers sont alors ajustés à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée à l'état des résultats.

3. Sommaire des principales méthodes comptables et pratiques de divulgation (suite)

Constatation des revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode d'exercice. Les apports reçus pour lesquels les biens ou services n'ont pas été fournis à la fin de l'année sont comptabilisés comme contributions reportées.

Subventions gouvernementales, dons et apports

Les paiements de transferts sont constatés comme subventions gouvernementales et sont comptabilisés dans les revenus dans l'exercice au cours duquel le gouvernement cédant les a dûment autorisés et que l'Université a rencontré tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Les paiements de transferts assortis de stipulations créant une obligation répondant à la définition d'un passif sont comptabilisés dans les contributions reportées et sont constatés aux résultats au fur et à mesure que les conditions des stipulations sont remplies.

Les dons et les autres apports sans restrictions sont comptabilisés à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel ils ont été reçus ou à recevoir si le montant peut être estimé et le recouvrement est assuré.

Les subventions gouvernementales et les dons avec restrictions sont comptabilisés comme contributions reportées et sont reconnus à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel les dépenses visées ont été engagées ou, selon le cas, au cours duquel l'activité ou le projet visé a pris fin ou lorsque les conditions de la restriction sont remplies.

Les subventions d'immobilisations sont constatées à titre de revenus dans l'état des résultats. Les accords de financement qui sont conclus, sous forme de billets à ordre, avec le ministère des Finances du Manitoba pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés à titre d'emprunts à l'état de la situation financière. Ces billets à ordre seront remboursés à partir du financement futur accordé par le ministère du Développement économique et de la Formation du Manitoba (le « ministère »). Le financement reçu du ministère en lien avec les billets à ordre pour couvrir le capital et les frais d'intérêts est enregistré à titre de revenus dans l'état des résultats.

Revenus de placement

Les revenus de placement comprennent les dividendes, les revenus d'intérêts et les gains ou pertes réalisés à la cession de placements. Les gains et pertes non réalisés sur les placements sont comptabilisés à l'état des gains de réévaluation jusqu'à ce que les placements connexes soient vendus. Une fois réalisés, ces gains ou pertes sont comptabilisés comme revenus des placements dans l'état des résultats lorsque les revenus de placement ne sont grevés d'aucune restriction.

Les revenus de placement qui proviennent des apports avec restrictions sont comptabilisés comme contributions reportées lorsque les termes de la restriction créent un passif, puis comptabilisés comme revenus lorsque les conditions des restrictions sont remplies.

Dotation

Les dons destinés à la dotation sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

3. Sommaire des principales méthodes comptables et pratiques de divulgation (suite)

Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour acquitter les passifs existants et sont détenus pour la prestation de services. Ils ont une durée de vie utile qui s'étend au-delà de l'année en cours et ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des activités de l'Université.

Immobilisations

Les immobilisations acquises par l'Université sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations reçues en don est leur juste valeur à la date du don. Les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, laquelle est établie comme suit :

Immeubles et améliorations	25-60 ans
Terrain de stationnement	20 ans
Équipement et ameublement	10 ans
Équipement informatique	5 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis. Ils sont amortis lorsqu'ils sont disponibles pour utilisation. Le terrain n'est pas amorti puisque sa valeur reste permanente.

La valeur nette des immobilisations corporelles est réduite lorsque les conditions indiquent qu'elles ne permettent plus à l'Université de fournir des biens et des services, ou lorsque les avantages économiques futurs associés à ces immobilisations corporelles sont inférieurs à la valeur nette aux livres. Les réductions de valeur sont comptabilisées comme dépenses dans l'état des résultats. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Œuvres d'art

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées comme actifs dans ces états financiers. La collection de livres rares, dont la plupart constituent des dons, est inventoriée et assurée; toutefois, ces livres rares ne sont pas comptabilisés dans ces états financiers. Aucune évaluation de la valeur des collections n'est disponible.

3. Sommaire des principales méthodes comptables et pratiques de divulgation (suite)

Obligations relatives aux avantages sociaux, aux congés rémunérés et au régime de retraite des employés

Avantages sociaux

Les obligations relatives aux avantages sociaux futurs, sauf le régime de retraite, se rapportent à l'assurance vie et invalidité de longue durée et à l'assurance médicale et dentaire des employés. Il s'agit de régimes d'assurance privés dont les primes sont assumées par l'Université et ses employés, selon le cas.

Congés rémunérés : jours accumulés de maladie

L'Université administre son propre régime d'assurance invalidité de courte durée, dont elle assume les frais à titre de congés pour cause de maladie ou d'accident. L'Université alloue à certains groupes d'employés un nombre précis de jours chaque année, qui servent de congés rémunérés en cas de maladie ou de blessure, mais ces jours ne sont pas financièrement compensés au départ. Les employés peuvent accumuler leurs jours de maladie non utilisés durant l'année, jusqu'au maximum autorisé dans la convention collective ou le contrat de travail. Les jours de maladie accumulés peuvent être utilisés dans les années à venir dans la mesure où le temps requis par la maladie ou la blessure de l'employé ne dépasse pas l'allocation des jours de maladie accumulés par l'employé, jusqu'à un maximum de 180 jours. Les jours de congé de maladie sont payés au salaire en vigueur lorsqu'ils sont pris. L'obligation liée aux jours de maladie accumulés a été estimée par l'Université en fonction de l'utilisation historique et est comptabilisée dans les comptes à payer et frais courus.

Congés rémunérés : autres

Les dépenses relatives aux congés sabbatiques et aux études du personnel enseignant sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel ces congés sont pris.

Les congés annuels et administratifs des membres du personnel de l'Université sont comptabilisés sur une base de la comptabilité d'exercice.

Régime de retraite des employés

L'Université offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les cotisations que l'Université verse au régime sont comptabilisées comme dépenses dans l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés.

3. Sommaire des principales méthodes comptables et pratiques de divulgation (suite)

Dépenses par fonction

Enseignement

Cette catégorie englobe les dépenses directes liées aux activités d'enseignement et d'apprentissage. Cela comprend les cours crédités et non crédités des programmes en vigueur ainsi que la formation continue.

Exploitation et entretien des installations

Cette catégorie comprend les dépenses associées à la gestion des immobilisations de l'établissement, incluant l'administration et l'entretien des installations, les services publics, les services de sécurité et de garde, les réparations et rénovations, et le développement des infrastructures.

Cette catégorie comprend également l'amortissement des immobilisations ainsi que les frais d'intérêts liés au financement des immobilisations par la province du Manitoba.

Soutien institutionnel

Cette fonction inclut des activités qui soutiennent l'établissement dans son ensemble, tel que l'administration, le développement et les communications, les finances, les ressources humaines, et toute autre activité administrative générale centralisée à l'échelle de l'établissement.

Services académiques et soutien aux étudiants

Cette catégorie comprend les dépenses liées aux services académiques tels que celles de la bibliothèque ainsi que les dépenses de fonctions centralisées qui supportent l'étudiant ou des catégories d'étudiants telles que le registrariat, l'orientation, les sports, le service de perfectionnement linguistique, le service d'animation culturelle, le service d'accessibilité aux études, le bureau international, le Sportex, la résidence étudiante et le service de bien-être étudiant.

Technologies de l'information

Cette fonction regroupe les dépenses reliées aux technologies de l'information à l'échelle de l'établissement.

Engagements internes et externes

Cette catégorie regroupe les dépenses associées au financement reçu pour les projets spécifiques tels que le centre de ressources en français juridique, les projets en partenariat avec la communauté, ainsi que les bourses.

Recherche

Cette catégorie comprend les dépenses pour toutes les activités de recherche financées par des subventions et par des contrats dans le but de produire des résultats de recherche. Les dépenses associées à cette fonction comprennent l'administration et la coordination de la recherche ainsi que les coûts d'appui établis pour l'ensemble des projets de recherche.

3. Sommaire des principales méthodes comptables et pratiques de divulgation (suite)

Budget

Les chiffres du budget sont fournis pour des fins de comparaison et ont été approuvés par le Bureau des gouverneurs de l'Université.

Méthode comptable future

En août 2018, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a émis le chapitre SP 3480 intitulé « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». Cette norme comptable sera en vigueur pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2021. Ce chapitre fournit des directives sur la façon de comptabiliser et de divulguer un passif lié à la mise hors service d'immobilisations corporelles. La direction évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur les états financiers.

4. Encaisse (découvert bancaire) et marge de crédit

Au 31 mars 2020, le montant de l'encaisse est de 254 279 \$ (découvert bancaire de 531 514 \$ au 31 mars 2019).

L'Université dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 3 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de l'institution financière (3,25 % au 31 mars 2020; 4,10 % au 31 mars 2019) majoré de 0,25 %. La marge de crédit est garantie par un contrat de sûreté général de premier rang sur les actifs de l'Université excluant les immobilisations. Au 31 mars 2020, l'Université n'a pas eu recours à sa marge de crédit (12 594 \$ au 31 mars 2019).

5. Comptes à recevoir

	2020	2019 (retraité – note 2)
	\$	\$
Gouvernement du Canada	1 404 577	1 066 575
Province du Manitoba	—	89 383
Étudiants	94 432	93 890
Autres	393 031	434 917
Provision pour créances douteuses	(72 775)	(67 744)
	1 819 265	1 617 021

6. Placements

	2020	2019 (retraité – note 2)
	\$	\$
Placements – fonctionnement général	25 785 361	27 898 284
Placements en dotation	18 290 894	18 602 234
	44 076 255	46 500 518

La composition des placements évalués à la juste valeur est la suivante :

	2020	2019 (retraité – note 2)
	\$	\$
Encaisse et marché monétaire	523 992	407 585
Titres à revenus fixes	14 287 943	14 264 349
Actions canadiennes	3 434 236	4 046 662
Actions américaines	6 242 906	6 243 201
Actions étrangères	5 800 074	6 638 388
Actions de marchés émergents	3 295 463	3 816 667
Autres actions	1 847 855	2 110 339
Placements alternatifs	3 366 592	3 442 551
Autres placements	5 277 194	5 530 776
	44 076 255	46 500 518

Les titres à revenus fixes portent intérêt à des taux variant de 1,25 % à 6,63 % (1,25 % à 6,63 % en 2019) et viennent à échéance entre juillet 2020 et juin 2108 (juillet 2020 et juin 2108 en 2019).

Les revenus de placement, incluant les revenus net des placements en dotation, sont composés des intérêts, des dividendes et des gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s, comme présenté ci-dessous :

	2020			2019 (retraité – note 2)
	Fonctionnement général	Dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Intérêts	195 077	100 517	295 594	342 772
Dividendes	727 296	513 212	1 240 508	1 143 851
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s	134 390	(6 798)	127 592	779 803
	1 056 763	606 931	1 663 694	2 266 426

7. Contributions reportées

Les contributions reportées sont constituées de subventions et de dons avec restrictions qui ont été reçus aux fins d'activités et de projets particuliers, mais qui n'ont pas encore été dépensés. Ces contributions reportées comprennent également des revenus des placements en dotation, des droits de scolarité non gagnés et autres recettes non comptabilisés en revenus.

Le tableau ci dessous présente sommairement l'évolution des contributions reportées :

					2020
	Projets spécifiques	Distribuables en dotation	Autres dons	Projets de recherche	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	730 919	530 000	907 765	695 766	2 864 450
Apports reçus	2 173 325	5 000	354 229	1 058 678	3 591 232
Constatation aux revenus	(1 736 305)	—	(247 539)	(1 282 014)	(3 265 858)
Variation nette	437 020	5 000	106 690	(223 336)	325 374
Solde à la fin	1 167 939	535 000	1 014 455	472 430	3 189 824

					2019 (retraité - note 2)
	Projets spécifiques	Distribuables en dotation	Autres dons	Projets de recherche	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 263 682	486 000	1 585 475	439 595	3 774 752
Apports reçus	1 961 541	44 000	351 361	990 048	3 346 950
Constatation aux revenus	(2 494 304)	—	(1 029 071)	(733 877)	(4 257 252)
Variation nette	(532 763)	44 000	(677 710)	256 171	(910 302)
Solde à la fin	730 919	530 000	907 765	695 766	2 864 450

8. Emprunts

Les emprunts de l'Université sont conclus sous forme de billets à ordre avec le ministère des Finances du Manitoba pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations. Ces billets à ordre de 38 à 40 ans sont payables, capital et intérêts, en versements annuels et ont des échéances à diverses dates allant de 2049 à 2059. Le remboursement du capital et des intérêts est entièrement financé par des octrois de la province du Manitoba et est accordé par le ministère du Développement économique et de la Formation du Manitoba. Les billets à ordre portent des taux d'intérêt variant de 3,25 % à 6,00 %.

La dépense d'intérêt liée à la dette de 493 763 \$ (490 927 \$ en 2019) est comptabilisée dans l'état des résultats.

8. Emprunts (suite)

Les versements en capital et les intérêts pour les cinq prochaines années sont présentés ci-dessous :

	Capital	Intérêts	Total
	\$	\$	\$
2021	323 550	485 397	808 947
2022	323 780	469 987	793 767
2023	324 023	454 574	778 597
2024	324 281	440 277	764 558
2025	324 553	423 715	748 268
Par la suite	8 755 465	5 554 879	14 310 344
	10 375 652	7 828 829	18 204 481

9. Immobilisations

							2020
	Terrain	Immeubles et améliorations	Terrain de stationnement	Équipement et ameublement	Équipement informatique	Construction en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au début	491 300	37 676 368	952 389	8 123 894	3 432 007	—	50 675 958
Acquisitions	—	310 646	13 823	547 449	37 260	819 169	1 728 347
Cessions	—	—	—	(34 469)	—	—	(34 469)
Solde à la fin	491 300	37 987 014	966 212	8 636 874	3 469 267	819 169	52 369 836
Amortissement cumulé							
Solde au début	—	12 244 903	469 306	6 671 201	3 100 474	—	22 485 884
Augmentation	—	704 337	48 311	366 285	120 518	—	1 239 451
Cessions	—	—	—	(34 469)	—	—	(34 469)
Solde à la fin	—	12 949 240	517 617	7 003 017	3 220 992	—	23 690 866
Valeur comptable nette	491 300	25 037 774	448 595	1 633 857	248 275	819 169	28 678 970

9. Immobilisations (suite)

2019
(retraité –
note 2)

	Terrain	Immeubles et améliorations	Terrain de stationnement	Équipement et ameublement	Équipement informatique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au début	480 330	36 061 979	952 389	7 741 844	3 188 841	48 425 383
Acquisitions	10 970	1 614 389	—	382 050	243 166	2 250 575
Solde à la fin	491 300	37 676 368	952 389	8 123 894	3 432 007	50 675 958
Amortissement cumulé						
Solde au début	—	11 552 992	421 686	6 344 959	2 874 994	21 194 631
Augmentation	—	691 911	47 620	326 242	225 480	1 291 253
Solde à la fin	—	12 244 903	469 306	6 671 201	3 100 474	22 485 884
Valeur comptable nette	491 300	25 431 465	483 083	1 452 693	331 533	28 190 074

10. Dotation

La dotation comprend les dons dont le capital doit être maintenu à perpétuité. Le revenu de placement généré par ces dons doit être utilisé en accord avec les diverses intentions exprimées par les donateurs, par exemple pour les bourses et les prix accordés aux étudiants.

L'Université a établi une politique visant à préserver la valeur réelle de ces fonds. Le montant du revenu pouvant être dépensé est limité, et un montant est ajouté pour la préservation du capital. Le montant ajouté pour la préservation du capital peut varier d'année en année selon la variabilité des rendements annuels du capital investi, mais, à long terme, ce montant viendra compenser l'effet cumulatif de l'inflation.

Le revenu de placement généré en dotation au-delà du montant distribuable en bourses est réinvesti non seulement pour maintenir la valeur de ces dons, mais aussi pour accroître la valeur réelle des fonds en dotation.

L'Université a le pouvoir de modifier les termes et conditions de la dotation pour permettre :

- a) qu'une portion du revenu généré par les placements en dotation soit retenue et non distribuée pour éviter une fluctuation et assurer une stabilité dans le montant distribuable afin de régulariser la distribution du revenu généré par les dotations;
- b) de puiser dans le capital afin de maintenir une stabilité des montants distribués, à la suite de rendements négatifs des placements. Ceci a pour but de régulariser la répartition des revenus des placements générés par les dons en dotation, si le Bureau des gouverneurs est de l'avis que le fait de puiser dans le capital est favorable à l'Université et n'affecte pas la valeur à long terme des dotations.

Si, dans une année, le revenu généré par les placements en dotation est insuffisant pour financer les bourses versées, le revenu de placement capitalisé accumulé est utilisé pour financer ces versements. Cependant pour des fonds sans revenu de placement capitalisé accumulé suffisant pour la distribution, le capital en dotation est utilisé au cours de l'année avec l'intention d'être récupéré par des revenus des placements futurs.

	2020	2019
	\$	\$
Solde au début	18 586 659	17 038 415
Modification de restriction	5 000	779 371
Revenus des placements réinvestis	18 222	293 320
(Pertes) gains de réévaluation nets	(1 352 213)	238 012
Dons en dotation pour l'année	154 581	237 541
Solde à la fin	17 412 249	18 586 659
Excédent accumulé – fin de l'exercice	17 190 158	17 012 355
Gains de réévaluations cumulés	222 091	1 574 304
Solde à la fin	17 412 249	18 586 659

11. Régime de retraite des employés

L'Université offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées (le « Régime ») auquel les employés participent. L'Université verse des cotisations patronales, ce qui constitue sa seule obligation, car elle n'endosse aucune responsabilité quant au rendement des placements effectués dans le cadre du Régime.

Le Régime est conforme à la *Loi sur les prestations de pension (Manitoba)* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu* ainsi qu'aux règlements connexes. Le comité de retraite est responsable de l'administration du Régime. Ce comité de retraite est composé de trois membres actifs avec droit de vote élus par les participants au Régime ou nommés par le syndicat, selon le cas. L'Université nomme cinq représentants actifs ayant droit de vote. L'un de ces représentants est le vice-recteur à l'administration et aux finances. Les participants non actifs doivent aussi élire ou nommer une personne au comité ayant le droit de vote. Le comité peut aussi comprendre un membre actif sans droit de vote élu ou nommé pour représenter les participants actifs, et un membre non actif sans droit de vote élu ou nommé pour représenter les participants non actifs.

Le Régime a ses propres états financiers qui ne font pas partie des états financiers de l'Université.

Les cotisations patronales pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 se sont élevées à 1 391 510 \$ (1 375 268 \$ en 2019) et sont inscrites à titre de dépenses à l'état des résultats.

12. Opérations entre apparentés

Le Centre d'apprentissage et de garde d'enfants de Saint-Boniface inc. (le « Centre ») est un organisme sans but lucratif créé dans le but de promouvoir l'éducation en établissant et en exploitant un centre d'apprentissage, ainsi qu'en établissant et en fournissant des services de garderie. L'Université a actuellement la capacité de dicter les activités de fonctionnement, d'investissement et de financement du Centre. Le Centre est contrôlé par l'Université, mais n'est pas consolidé dans ses états financiers.

Les transactions financières du Centre depuis sa création incluent un financement provincial conditionnel de 900 000 \$, reçu en fiducie dans l'année financière terminée le 31 mars 2018, et les intérêts générés sur ce dépôt de 30 826 \$ (19 777 \$ en 2020 et 11 049 \$ en 2019). Ce tableau présente le bilan financier du Centre au 31 mars :

	2020	2019
	\$	\$
Actif	930 826	911 049
Passif	900 000	900 000
Actif net	30 826	11 049
	930 826	911 049

Le Centre n'a pas encore débuté ses activités.

13. Engagements et éventualité

Location d'équipement et contrats d'entretien

L'Université est locataire d'équipements et a signé des contrats d'entretien inhérents à ses activités. Les dates d'expiration des contrats visés s'échelonnent sur les cinq prochains exercices financiers. Les contrats ainsi exigibles s'élèvent à moins de 272 000 \$ par année.

Autoassurance

L'Université est membre du Mécanisme d'assurance réciproque pour les universités canadiennes (CURIE), une coopérative d'autoassurance qui comprend au-delà de 60 universités et collèges canadiens. CURIE assure les biens, la responsabilité civile et les risques d'erreurs et d'omissions de ses membres. Si les primes perçues et les réserves cumulées sont insuffisantes pour couvrir les dépenses et les réclamations des membres, l'Université pourrait se voir dans l'obligation de payer des sommes additionnelles.

14. Droits contractuels

L'Université a conclu un contrat de bail pour la location de certaines salles et de certains bureaux. Les revenus de location se chiffrent à 10 524 \$ par mois et viennent à échéance le 31 juillet 2021. Le contrat a une option de renouvellement d'un an allant jusqu'au 31 juillet 2022. L'Université a aussi un contrat pour la location de sa cafétéria. Les revenus de ce contrat se chiffrent à moins de 2 300 \$ par mois et viennent à échéance le 30 avril 2022.

15. Instruments financiers

	2020		2019 (retraité – note 2)	
	Juste valeur	Coût amorti		
	\$	\$	\$	
Encaisse (découvert bancaire)	254 279	—	254 279	(531 514)
Comptes à recevoir	—	1 819 265	1 819 265	1 617 021
Placements – fonctionnement général	25 785 361	—	25 785 361	27 898 284
Placements en dotation	18 290 894	—	18 290 894	18 602 234
Comptes à payer et frais courus	—	4 896 042	4 896 042	4 103 302

15. Instruments financiers (suite)

Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau suivant fournit une analyse des instruments financiers qui sont évalués après leur comptabilisation initiale à la juste valeur en fonction de la manière dont la juste valeur est observable :

Niveau 1 : Les prix (non rajustés) sont cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 : Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 : Les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans la mesure de la juste valeur.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont classés selon la hiérarchie suivante :

				2020
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	254 279	—	—	254 279
Placements – fonctionnement général	12 281 400	13 503 961	—	25 785 361
Placements en dotation	8 863 126	9 427 768	—	18 290 894
	21 398 805	22 931 729	—	44 330 534
				2019
				(retraité – note 2)
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Découvert bancaire	(531 514)	—	—	(531 514)
Placements – fonctionnement général	13 921 029	13 977 255	—	27 898 284
Placements en dotation	9 341 813	9 260 421	—	18 602 234
	22 731 328	23 237 676	—	45 969 004

Politique de placement

L'Université, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque du marché et le risque de change. L'objectif de l'Université en matière de gestion des risques est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement, à l'intérieur de limites définies, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble de ses activités.

15. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par l'Université lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. L'Université est exposée principalement au risque de crédit en ce qui concerne l'encaisse, les comptes à recevoir et les placements. La valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Le risque de crédit lié à l'encaisse est considéré comme négligeable puisque les contreparties sont des institutions financières reconnues dont la notation externe de crédit est bonne.

Le risque de crédit lié aux comptes à recevoir – subventions est considéré comme négligeable puisque les sommes sont recevables des gouvernements provincial et fédéral.

Le risque de crédit lié aux comptes à recevoir – droits de scolarité et autres est limité, puisque les sommes viennent d'une grande base de clients et que le paiement est typiquement entièrement acquitté lorsqu'il est dû. L'Université a établi une provision pour créances douteuses qui représente son évaluation des pertes de crédit potentielles. La provision pour créances douteuses est fondée sur les évaluations et les hypothèses de la gestion concernant les conditions de marché courantes, l'analyse des clients et les tendances historiques de paiement.

Il y a concentration du risque en ce qui a trait aux placements lorsqu'une tranche importante du portefeuille est constituée de placements dont les valeurs présentent des caractéristiques semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. De façon générale, le risque de crédit vient des placements dans des titres à revenus fixes. Les énoncés de la politique et les procédures de placement de l'Université, qui sont revus chaque année, spécifient les placements admissibles ainsi que les lignes directrices et les restrictions concernant chaque catégorie de placements admissibles, de manière à réduire le risque. L'Université veille à la santé financière de ses placements de manière continue avec l'aide de son comité de finances et d'audit, de son sous-comité de placements et de ses conseillers en placement.

Risque de marché

Le risque du marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change et leur volatilité.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie ou la juste valeur des instruments financiers. L'Université est exposée à ce risque lorsqu'elle investit dans des instruments financiers portant un taux d'intérêt. Les placements sont alors exposés au risque que leur juste valeur fluctue en raison de changements dans les taux d'intérêt du marché.

15. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition de l'Université au risque de taux d'intérêt lié aux placements comptabilisés à la juste valeur, classés par échéances :

	2020	2019
	\$	\$
Moins de 90 jours	59 334	61 272
90 jours à un an	325 324	—
Plus de un an à 5 ans	1 559 469	1 962 038
Plus de 5 ans à 10 ans	3 246 449	2 746 709
Plus de 10 ans	2 818 331	2 869 977
Sans échéance	6 279 036	6 624 353
	14 287 943	14 264 349

	2020	2019
	\$	\$
Placements associés à un taux d'intérêt	14 287 943	14 264 349
Placements non associés à un taux d'intérêt	29 788 312	32 236 169
	44 076 255	46 500 518

Au 31 mars 2020, une fluctuation de 0,50 % des taux d'intérêt, avec toutes les autres variables étant restées constantes, aurait une incidence estimée sur la juste valeur des instruments à revenu fixe de 308 000 \$ (309 000 \$ au 31 mars 2019).

Risque de change

Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises se répercuteront sur la valeur, en dollars canadiens, de tout titre négociable détenu par l'Université. Au 31 mars 2020, l'Université est exposée au risque de change en raison de l'encaisse libellée en dollars américains, ainsi que des placements en dollars américains. Si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % par rapport au dollar américain et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, la juste valeur des actifs aurait diminué ou augmenté d'environ 89 000 \$ (92 000 \$ au 31 mars 2019). Dans les faits, les résultats seront différents de cette analyse de sensibilité.

15. Instruments financiers (suite)

Risque de prix autre

Le risque de prix autre représente la perte potentielle qui peut être causée par une variation de la juste valeur de l'instrument financier. Les placements de l'Université sont soumis aux fluctuations normales de marché et aux risques inhérents à l'investissement dans les marchés.

L'Université est exposée au risque de prix autre en raison des titres dans son portefeuille de placement, étant donné que des variations de prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

La majorité des placements sont maintenus à long terme pour soutenir le fonctionnement général et les dotations. Ces placements sont principalement des actions, des obligations ainsi que des titres du marché monétaire et sont donc exposés au risque de prix autre de par leur nature.

L'Université gère le risque de prix autre au moyen de sa politique de placement, qui précise les lignes directrices et les restrictions concernant chaque catégorie de placements admissibles, de manière à réduire le risque tout en obtenant des rendements d'investissement à long terme qui répondent à ses besoins.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Université ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations de flux de trésorerie lorsqu'elles sont dues. L'Université réduit ce risque grâce à la gestion de ses activités en surveillant les sorties de trésorerie attendues au moyen de son processus de budgétisation, et le maintien de placements qui peuvent être convertis en espèces lorsqu'un flux de trésorerie inattendu survient. L'université dispose d'une marge de crédit pour s'assurer que les fonds sont disponibles afin de répondre aux besoins financiers actuels et prévus.

16. Dépenses par objet

	Budget 2020	2020	2019 (retraité – note 2)
	\$	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	24 410 433	23 599 098	23 607 518
Matériel et autres	5 710 674	5 523 711	5 311 249
Amortissement des immobilisations	1 460 000	1 239 451	1 291 253
Services publics	690 971	731 721	685 094
Déplacements et conférences	646 704	653 746	683 623
Bourses et prix	347 604	633 205	606 888
	33 266 386	32 380 932	32 185 625

17. Excédent accumulé

					2020
	Investi en immobilisations	Affecté d'origine interne	En dotation	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent accumulé lié aux activités au début	17 500 752	18 203 947	17 012 355	2 053 137	54 770 191
Excédent de fonctionnement avant la contribution en dotation	4 312	—	5 000	1 353 978	1 363 290
Dons en dotation	—	—	154 581	—	154 581
Revenu net des placements en dotation	—	—	18 222	—	18 222
Virements					
Intérêts aux soldes internes	—	439 518	—	(439 518)	—
Allocations pour projets futurs	—	645 100	—	(645 100)	—
Acquisition d'immobilisations	801 589	(535 800)	—	(265 789)	—
	801 589	548 818	172 803	(1 350 407)	172 803
Excédent des revenus sur les dépenses lié aux activités	805 901	548 818	177 803	3 571	1 536 093
Excédent accumulé lié aux activités à la fin	18 306 653	18 752 765	17 190 158	2 056 708	56 306 284
Gains de réévaluation cumulés	—	—	222 091	102 667	324 758
Excédent accumulé	18 306 653	18 752 765	17 412 249	2 159 375	56 631 042

17. Excédent accumulé (suite)

2019
(retraité - note 2)

	Investi en immobilisations	Affecté d'origine interne	En dotation	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent accumulé lié aux activités au début	16 237 289	17 697 237	15 702 123	2 052 846	51 689 495
Excédent de fonctionnement avant la contribution en dotation	(107 167)	—	779 371	1 877 631	2 549 835
Dons en dotation	—	—	237 541	—	237 541
Revenu net des placements en dotation	—	—	293 320	—	293 320
Virements					
Intérêts aux soldes internes	—	321 877	—	(321 877)	—
Allocations pour projets futurs	—	1 144 833	—	(1 144 833)	—
Financement de projets	—	(83 000)	—	83 000	—
Acquisition d'immobilisations	1 370 630	(877 000)	—	(493 630)	—
	1 370 630	506 710	530 861	(1 877 340)	530 861
Excédent des revenus sur les dépenses lié aux activités	1 263 463	506 710	1 310 232	291	3 080 696
Excédent accumulé lié aux activités à la fin	17 500 752	18 203 947	17 012 355	2 053 137	54 770 191
Gains de réévaluation cumulés	—	—	1 574 304	2 111 493	3 685 797
Excédent accumulé	17 500 752	18 203 947	18 586 659	4 164 630	58 455 988

18. Excédent accumulé affecté d'origine interne

L'excédent accumulé affecté d'origine interne comprend des montants réservés dans l'excédent accumulé qui font l'objet d'une affectation d'origine interne par le Bureau des gouverneurs. Ce montant est issu de provisions établies pour divers besoins, situations, événements connus ou imprévus.

Une politique du Bureau des gouverneurs régit la procédure relative à l'établissement, à la majoration et à la suppression de telles provisions et aux retraits qui en résultent. Selon la politique en vigueur, le Fonds grevé d'affectations d'origine interne porte intérêt au taux annuel de l'indice des prix à la consommation de 2,40 % (1,80 % en 2019). Cette mesure vise à protéger ce solde contre les effets de l'inflation.

Les principales catégories et la nature des affectations d'origine interne sont les suivantes :

Bourses et prix – Les produits financiers générés par le solde de ce fonds sont destinés à augmenter le montant annuellement disponible pour l'attribution des bourses étudiantes qui proviennent des subventions et des dons annuels.

Campagnes futures / appariement de dons – Ces fonds sont prévus pour suppléer, au besoin, aux ressources disponibles dans le cadre de l'organisation d'une importante campagne de financement et au programme d'appariement de dons et de contributions.

Projets stratégiques – Ces fonds sont destinés à combler la différence entre les montants requis et les ressources disponibles dans le but de réaliser des projets ou d'entamer des projets de nature stratégique, mais de courte durée. Quoique non exhaustives, les catégories de projets suivantes ont été retenues :

Recherche : les fonds destinés pour effectuer les projets de recherche entrepris par les professeurs;

Bibliothèque : les fonds destinés pour l'achat de matériel documentaire nécessaire dans le but d'appuyer l'enseignement et la recherche;

Recrutement, marketing, encadrement de la clientèle étudiante, soutien linguistique, programme de sécurité et autres projets de fonctionnement : les fonds destinés à suppléer, de façon ponctuelle, aux besoins de base dans une situation où les ressources disponibles sont insuffisantes.

Projets d'immobilisations – Ces fonds sont destinés au financement des étapes préliminaires de projets d'agrandissement des espaces physiques de l'Université, à la contribution d'une partie des coûts en capital d'un projet ou à l'acquisition de futures immobilisations.

Financement de transition de programmes et de services – Ces fonds sont destinés au maintien de certains programmes ou services pour une période de courte durée, touchés par une baisse dans le financement accordé par les gouvernements ou un retrait partiel ou total d'un financement donné.

18. Excédent accumulé affecté d'origine interne (suite)

	Bourses et prix	Campagnes futures / appariement de dons	Projets stratégiques	Projets d'immobilisations	Financement de transition de programmes et services	2020	2019
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent des revenus sur les dépenses avant virements	—	—	—	—	—	—	—
Virements							
Intérêts aux soldes internes	74 938	25 150	34 255	234 259	70 916	439 518	321 877
Allocations pour projets futurs	—	—	—	645 100	—	645 100	1 144 833
Financement de projets	—	—	—	—	—	—	(83 000)
Acquisitions d'immobilisations	—	—	—	(535 800)	—	(535 800)	(877 000)
	74 938	25 150	34 255	343 559	70 916	548 818	506 710
Solde, au début de l'exercice	3 122 417	1 047 901	1 427 309	9 651 496	2 954 824	18 203 947	17 697 237
Solde, à la fin de l'exercice	3 197 355	1 073 051	1 461 564	9 995 055	3 025 740	18 752 765	18 203 947

19. COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la COVID-19 (maladie à coronavirus 2019) pouvait être qualifiée de pandémie. Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Le 1^{er} avril 2020, à l'exception de certains services essentiels, le gouvernement du Manitoba a ordonné la fermeture de toutes les entreprises et de tous les commerces de la province jusqu'au 14 avril 2020, avec des ouvertures en phases par la suite. Conformément aux mesures prescrites, l'Université a fermé l'accès à son campus le 1^{er} avril 2020, mais a continué d'offrir plusieurs services à distance. Ceci pourrait avoir une incidence significative sur les revenus et dépenses futurs de l'Université. La durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues et il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient avoir sur les résultats financiers et la situation financière de l'Université aux périodes futures.